

L'hon. M. LAPOINTE: Je vais cependant essayer, monsieur le président de prouver par les remarques de mon honorable ami l'injustice des changements que l'on a faits au comté de Dorchester.

Premièrement, la paroisse de Saint-Luc, qui donne ordinairement une forte majorité libérale, a toujours fait partie du comté de Dorchester. Quand cette région a été érigée en municipalité, elle était comprise dans les limites du comté de Dorchester. Quand la paroisse a été érigée civilement et canoniquement, comme nous disons dans la province de Québec, elle a été placée dans le comté de Dorchester pour toutes fins et on la rattache aujourd'hui au comté de Bellechasse, parce qu'elle donne une forte majorité libérale.

L'autre endroit, Saint-Maxime-de-Scott, fut fondé en 1895 et érigé civilement et canoniquement en 1897, comme paroisse du comté de Dorchester. Elle en a toujours fait partie au point de vue provincial et ne lui a pas été ajoutée pour les fins fédérales. Si les honorables députés veulent bien examiner les lois de remaniement de 1924, 1903 et même antérieures, ils verront que l'annexe de la province de Québec dit que les circonscriptions sont constituées par les comtés de la province, sauf pour quelques détails. Donc, quand aucun changement n'était mentionné, les comtés fédéraux restaient tels quels et les modifications apportées au point de vue provincial ne s'appliquaient pas au fédéral. Saint-Maxime-de-Scott a toujours été dans Dorchester pour les élections provinciales et comme la loi fédérale n'en faisait aucune mention, il se trouvait dans le comté de Beauce pour le vote fédéral jusqu'en 1924, alors que l'on a pris les comtés provinciaux comme base du remaniement, sauf où il y avait eu des changements.

On a prétendu que la raison de ces changements qui s'appliquaient automatiquement au remaniement fédéral, c'est que la province de Québec avait un gouvernement libéral. Je ferai cependant remarquer qu'en 1897, quand la législature de Québec décida de rattacher Saint-Maxime-de-Scott au comté de Dorchester, cette province avait un gouvernement conservateur dont le chef était feu M. Flynn, et l'honorable L.-P. Pelletier, procureur général, était le député de Dorchester. Le 9 janvier 1897, la législature de Québec a érigé la paroisse de Saint-Maxime-de-Scott en disant qu'elle ferait partie du comté de Dorchester.

Comme je l'ai déjà dit, si les changements avaient été faits en 1924, nous ne nous opposerions pas à ce qu'on les défasse—pour employer l'expression du premier ministre. D'après tous les principes, Saint-Maxime-de-Scott fait partie de Dorchester et doit y rester. Mais cette paroisse ayant été automatique-

ment rattachée à Dorchester pour fins fédérales en 1924, après avoir été auparavant dans le comté de Beauce, je ne m'opposais pas à ce que le premier ministre annule les modifications de 1924. Mais si cet argument est valable pour Saint-Maxime-de-Scott, pourquoi ne le serait-il pas également pour Sainte-Aurélien et Saint-Zacharie? J'ai consulté tous les rapports des élections et bien que ces deux endroits aient fait partie du comté de Beauce pour les fins provinciales, ils étaient inclus dans la circonscription fédérale de Dorchester, non seulement en 1924, 1914 et 1903, mais aussi antérieurement. J'ai même remonté jusqu'aux élections de 1887, alors que M. Lesage et M. Duchesnay étaient les deux candidats en présence dans Dorchester. Mon honorable ami ne veut sûrement pas s'en débarrasser parce qu'ils ont été rattachés à ce comté en 1924. Ils en faisaient partie auparavant. Quand j'ai dit l'autre jour que je ne m'y opposerais pas vu qu'ils avaient déjà fait partie du comté de Beauce, j'étais mal renseigné. J'ai appris depuis qu'ils ont toujours fait partie du comté de Dorchester. De sorte que mon honorable ami détache quatre forteresses libérales pour en placer une dans le comté de Bellechasse et trois dans Beauce. Il n'est pas juste qu'il se crée ainsi une circonscription. Les gens qui l'ont élu en 1930, seront mécontents et vont protester. C'est une chose manifestement injuste et qu'on ne saurait défendre. C'est un changement fait uniquement pour en tirer des avantages politiques et je ne me bornerai pas à dénoncer ces manœuvres dans cette Chambre.

M. FERLAND (texte): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prononcer un long discours. Je veux simplement ajouter quelques observations personnelles aux protestations véhémentes de l'opposition contre ce projet de remaniement des comtés fédéraux qui, comme nous l'avons vu, n'est ni incolore, ni inodore, ni sans saveur. En résumé, je trouve que ce bill pue la stupidité et le fanatisme le plus odieux qu'on n'ait jamais trouvé dans aucune loi, à l'exception peut-être de celle qui fut qualifiée de "loi des élections volées en temps de guerre".

Le bill fait, des cadres électoraux de la province de Québec, un véritable casse-tête chinois. Je sais que les paroles que je pourrais prononcer ou les observations que je pourrais faire n'y apporteront aucun changement, puisque le Gouvernement, avec sa majorité arrogante et rogue, peut tout accomplir et qu'il a le pouvoir de faire adopter cette loi.

Le parti conservateur a d'abord soumis, durant l'étude de ce bill, trois projets concernant le comté de Joliette. D'après le premier projet, qui fut inscrit sur la carte élec-